Reçu en préfecture le 25/07/2025 Publie le 25/07/2025

ID: 044-200067635-20250717-07\_2025\_23-AU

## DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

#### **Année 2025**

Décision du 17 juillet 2025

#### **PATRIMOINE**

07.2025-23

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « travaux d'isolation thermique par l'extérieur de la Maison située 1 rue de la gendarmerie à Aigrefeuille-sur-Maine »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**CONSIDERANT** que la société AR'TS, sise 5 rue Louis Armand, 44980 Sainte Luce sur Loire, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1:** de contractualiser avec la société AR'TS, sise 5 rue Louis Armand, 44980 Sainte Luce sur Loire, pour des travaux d'isolation thermique par l'extérieur de la Maison située 1 rue de la gendarmerie à Aigrefeuille-sur-Maine, pour un montant de 39 956,34 € HT soit 43 951,97 € TTC.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »